

Au procès Balladur, dialogue de sourds entre la cour et Léotard

AFP, 21 janvier 2021

« Mais quel est le rapport ? » Entre digressions et trous de mémoire, la Cour de justice de la République (CJR) a poursuivi jeudi le difficile interrogatoire de François Léotard, jugé à Paris avec Edouard Balladur pour le financement de la campagne de ce dernier à la présidentielle de 1995.

L'ancien ministre de la Défense et l'ex-Premier ministre sont soupçonnés d'avoir mis en place dans les années 90 un système de rétrocommissions illégales liées à d'importants contrats d'armement avec l'Arabie saoudite et le Pakistan, qui aurait servi à nourrir les comptes de la campagne de M. Balladur.

Ce système de commissions "exorbitantes" réglées à des intermédiaires "inutiles", selon l'accusation, a valu aux collaborateurs de MM. Balladur et Léotard de lourdes condamnations en juin dernier, dans le volet non-

ministériel de cette partie de la ténaculaire "affaire Karachi".

Jugés depuis mardi devant la CJR, composée de magistrats et de parlementaires, les deux anciens responsables politiques ont tous les deux fermement nié toute culpabilité dans cette affaire .

Jean noir et pull marine, planté devant le pupitre au centre de la salle d'audience, M. Léotard, 78 ans, écoute patiemment le président Dominique Pauthe décrire les complexes négociations qui ont entouré les contrats de vente de sous-marins au Pakistan.

La cour veut des précisions sur une note des services du ministère de la Défense mais se heurte à l'une des difficultés de ce procès : juger des faits un quart de siècle après.

« Alors là, vous me posez une colle M. le président, ça doit avoir vingt-cinq ans », souffle l'ancien ministre. « Je ne me souviens pas », ajoute-

t-il, comme il le répètera encore une dizaine de fois lors de son interrogatoire.

« *Si on m'avait signalé quelque chose d'irrégulier, naturellement, je n'aurais pas accepté que ça se poursuive* », s'empresse de préciser François Léotard. « *J'ai toujours pensé que tout ça était légal, régulier, et dans notre intérêt* ».

“Le cadet de mes soucis”

Lorsque l'ex-ministre rappelle que la pratique des commissions pour faciliter l'obtention d'un contrat étaient à son époque légale, le président lui précise : « *Il ne s'agit pas de critiquer la vente de sous-marins ou de frégates mais (...) des accords passés en marge de ces contrats* ».

« *Si c'est légal, j'assume tout. Si c'est pas légal, je n'assume rien* », lui rétorque M. Léotard. « *Et, si c'était à refaire, je le referai* », ajoute à plusieurs reprises celui qui a décidé de défendre son « *honneur* » lui-même, sans avocat.

« *Ces affaires de contrats, excusez-moi d'avoir l'air désinvolte, mais c'était le cadet de mes soucis* », insiste-t-il en évoquant le « *nucléaire français* », les guerres en « *Bosnie et au Rwanda* » ou les « *soldats blessés* » qu'il devait accueillir.

- « *D'autres que vous s'en char-*

geaient ? », coupe le président, revenant sur les contrats.

- « *Bien sûr* ».

- « *Notamment Renaud Donnedieu de Vabres ?* »

Plus proche conseiller de M. Léotard à l'époque - il était connu comme « *son double* » - M. Donnedieu de Vabres a été condamné en juin à cinq ans de prison dont trois ferme pour avoir imposé le réseau d'intermédiaires aux industriels et reçu de l'argent du sulfureux intermédiaire libanais Ziad Takkiedine pour des « *services* » rendus en marge des contrats.

Il a fait appel de ce jugement, tout comme ses coprévenus.

Le procureur général François Molins aimerait bien savoir à quelle fréquence M. Donnedieu de Vabres rendait des comptes à son ministre, et s'agace quand M. Léotard se lance en réponse dans un commentaire sur les pratiques financières au Liban.

« *Est-ce qu'il est possible d'avoir une réponse à ma question ?* », s'impatiente le magistrat. « *Les conversations étaient quotidiennes* », finit par lui répondre M. Léotard. Avant dans se lancer dans une nouvelle digression, cette fois sur son long mandat de maire à Fréjus, où il réside.

Le président est interloqué. « *Mais quel est le rapport ?* »

L'audience reprend mercredi prochain avec l'interrogatoire d'Edouard Balladur.